

Coopérer aujourd'hui n° 54

► Marion Carrel, Université Lille 3 (GRACC)

Pauvreté, citoyenneté et participation

**Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation
de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social**

La pauvreté et la citoyenneté sont-ils antinomiques ? Si le principe de l'égalité politique est au fondement de la démocratie, il semble que le soupçon d'incapacité, hérité de l'histoire, continue de peser sur les pauvres. Derrière le consensus apparent sur la nécessité de « faire participer les habitants » dans le cadre des politiques socio-urbaines mises en œuvre dans les quartiers d'habitat social français depuis la fin des années 1970, cet article étudie les conflits sous-jacents relatifs aux différentes conceptions de la démocratie et des compétences civiques des habitants des quartiers pauvres urbains. Marion Carrel propose une grille de lecture qui synthétise quatre « positions » dans le débat, repérées chez les professionnels de la politique de la ville, mais également chez les chercheurs, militants et consultants spécialisés sur la question de la participation.

Ce texte a été présenté au colloque « Cultures et pratiques participatives », organisé par le LAIOS et l'ASFP en janvier 2005.

La version définitive a été publiée sous le titre « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la 'participation des habitants' dans les quartiers d'habitat social », in Neveu C. (dir.), 2007, *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, L'Harmattan, « Logiques politiques », p. 95-112.

Sociologue, Marion Carrel est Maître de conférences à l'Université de Lille 3 (GRACC, Groupe de recherche sur les actions et croyances collectives). Elle a analysé des expérimentations participatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, menées par des consultants militants de la démocratie participative. Elle a discuté la notion d'espace public dans les sciences sociales. Elle poursuit ses recherches sur le développement de la démocratie participative dans les collectivités territoriales.

Elle peut être contactée à : marion.carrel@free.fr

Sommaire

SYNTHESE.....	3
I. DEUX CONCEPTIONS DE LA DEMOCRATIE.....	6
II. DEUX CONCEPTIONS DE L'INTERVENTION A MENER AUPRES DES HABITANTS DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL	7
1. La participation inutile à organiser	8
2. L'injonction participative	9
3. La participation citoyenne	10
4. La participation construite	11
III. CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	19

Synthèse

Le succès du terme de « participation » des populations va de pair avec le flou laissé sur son contenu. Les différents acteurs qui la promeuvent (décideurs, techniciens, experts, leaders associatifs) n'en ont pas la même acception. Le terme peut recouvrir des démarches et des processus aux objectifs et aux méthodes variés. C'est en particulier vrai dans les pays en développement, où la dimension politique de la participation est souvent voilée ou instrumentalisée. Il est donc utile de se donner des repères pour dépasser le terme et pouvoir expliciter des positionnements, des stratégies, des pratiques différentes. De nombreux travaux sur ce thème ont lieu actuellement en Europe, et il est intéressant de les connaître.

En France, la nécessité de « faire participer les habitants » apparaît comme un consensus dans le champ de la politique de la ville, depuis ses origines à la fin des années soixante-dix. Or, derrière ce consensus, différentes conceptions de la démocratie et des compétences civiques des habitants des quartiers pauvres urbains entrent en conflit. On peut identifier quatre catégories ou quatre « positions » dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social. La position dans le débat diffère selon le modèle de démocratie défendue (démocratie délégative *versus* démocratie délibérative), et selon la manière dont l'intervention à mener auprès des habitants des quartiers d'habitat social est envisagée (traitement différentiel *versus* traitement égalitaire) : la philosophie des dispositifs participatifs adressés aux individus les plus éloignés de la parole publique – pauvres, immigrés, non-diplômés, étrangers – diffère en effet selon que la participation est conçue comme une *donnée structurelle*, dépendante des compétences des habitants, ou qu'elle résulte d'un *processus collectif*.

L'approche qualifiée ici d'« injonction participative » considère que certains habitants sont en capacité de participer, d'autres non, ces derniers ne se comportant pas comme de « bons citoyens » et devant être formés ou éduqués à la citoyenneté avant de prétendre délibérer sur le bien public. L'approche qualifiée de « participation construite » est au contraire attentive aux contextes organisationnels favorisant la confrontation de points de vue des habitants et des agents institutionnels et le passage de l'individuel au collectif. Selon cette conception, l'apathie des habitants des quartiers d'habitat social n'est qu'apparente : lorsque les institutions ouvrent des espaces autonomes de délibération sur le bien public, lorsqu'un processus de confrontation des points de vue est organisé de manière à ce que les habitants et les représentants institutionnels soient placés sur un pied d'égalité, alors le contexte est favorable au déploiement des qualités de citoyens des habitants.

Pauvreté, citoyenneté et participation

Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social

Marion Carrel¹

La nécessité de « faire participer les habitants » apparaît comme un consensus dans le champ de la politique de la ville², depuis ses origines à la fin des années soixante-dix. Or, il apparaît que derrière ce consensus, différentes conceptions de la démocratie et des compétences civiques des habitants des quartiers pauvres urbains entrent en conflit. Des différentes enquêtes de terrain que nous avons menées dans le cadre de notre thèse³, il ressort en effet que diverses catégorisations de la « participation des habitants » peuvent être dégagées. L'objet de cette communication est de proposer une grille de lecture synthétique de ces différentes catégorisations. Nous avons élaboré un tableau à deux entrées qui donne à voir quatre catégorisations ou quatre « positions »⁴ dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social. La position dans le débat diffère selon le modèle de démocratie défendu (démocratie délégative *versus* démocratie délibérative), et selon la manière dont l'intervention à mener auprès des habitants des quartiers d'habitat social est envisagée (traitement différentiel *versus* traitement égalitaire).

¹ Centre d'étude des mouvements sociaux, Docteur en sociologie de l'Université Paris 5.

² Appelée successivement Habitat et vie sociale (HVS), Développement social des quartiers (DSQ), puis Développement social urbain (DSU), cette politique publique transversale et contractuelle – l'État et les municipalités engagent des crédits en commun – a pour objectif de stimuler le renouveau urbain, social et économique des quartiers dits difficiles. Six millions d'habitants et mille trois cent quartiers sont concernés par la politique de la ville, dont les principaux dispositifs sont le Contrat de ville, le Grand projet de ville, la Zone franche et le *Pic Urban* (programme européen).

³ La thèse a été construite à partir de deux terrains d'enquête (Carrel, 2004). Premièrement, l'analyse du traitement de la question de la « participation des habitants » dans le cadre de la politique de la ville à l'échelle d'une communauté de communes, d'une ville et d'un quartier, dans une perspective comparée avec les Pays-Bas. Deuxièmement, l'observation d'ingénieries participatives impliquant des habitants des quartiers d'habitat social et des représentants institutionnels (agents de services publics, agents municipaux, élus).

⁴ Nous utilisons le terme de « position » en référence à la notion de footing de Goffman, qui désigne l'empreinte, la posture, l'attitude, la position que l'on adopte à l'égard de nous-mêmes et d'autrui dans une conversation (Goffman, 1987 [1981]). Cette référence à Goffman vise à nous démarquer d'une vision trop déterministe des « idées » sur les « pratiques ». Dans nos terrains de recherche, nous n'avons en effet pas rencontré des acteurs qui appliquent rationnellement leur conception d'une « participation inutile » ou d'une « participation construite », mais des acteurs qui ajustent leur vision de la question en fonction de l'environnement dans lequel ils se trouvent et de leurs interlocuteurs.

Les positions que nous allons détailler sont celles que nous avons repérées chez les professionnels de la politique de la ville sur nos terrains de recherche, mais également chez les chercheurs et consultants spécialisés sur la question de la participation. Il importe de souligner que ce tableau synthétique n'a pas la prétention d'offrir une grille de lecture aboutie permettant d'appréhender l'ensemble des dispositifs participatifs qui se développent actuellement en France, mais plus modestement de donner à voir de premiers résultats de recherche sur la manière dont la « participation » est appréhendée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nous présenterons dans un premier temps les lignes de clivage des différentes positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social, selon le modèle de démocratie défendu et selon la conception des compétences que les habitants de ces quartiers possèdent en matière de citoyenneté. Dans un second temps, nous détaillerons les quatre positions en focalisant plus particulièrement sur celle que nous appelons la « participation construite », à partir de l'analyse du travail mené par des consultants qui organisent des ingénieries participatives temporaires dans les quartiers d'habitat social.

I. DEUX CONCEPTIONS DE LA DEMOCRATIE

Deux conceptions schématiquement opposées de la « bonne » démocratie se distinguent. La première conception consiste à défendre le **modèle déléгатif** ou représentatif de la démocratie, au motif qu'elle permet un partage des tâches efficace. Les élus et les responsables administratifs, garants de l'intérêt général de la société, sont chargés d'élaborer les politiques publiques et de prendre les décisions. Les habitants peuvent, pour leur part, sanctionner ou reconduire leurs représentants lors des élections.

Des dispositifs consultatifs (conseils de quartier, commissions consultatives, enquêtes publiques, etc.) sont cependant mis en place afin de prévenir les critiques et les conflits et de répondre aux exigences de la loi en matière de concertation. La participation des habitants à ces dispositifs consultatifs est ici conçue comme dépendante uniquement des compétences individuelles que les habitants peuvent fournir. C'est en effet aux habitants de faire l'effort de s'informer, de se déplacer en réunion publique, de réclamer des comptes, de s'organiser collectivement en associations pour faire valoir leurs droits auprès de la puissance publique et donner régulièrement leur avis sur la chose publique. Dans ce modèle déléгатif, la non-participation des habitants à ces dispositifs ne pose pas de problème particulier : les représentants et responsables des politiques publiques restent les seuls acteurs légitimes pour définir l'intérêt général et prendre les décisions.

La deuxième conception consiste à défendre un **modèle délibératif** de la démocratie. Selon cette conception, les institutions ont un fonctionnement descendant, élitiste et inefficace du fait de leur éloignement des préoccupations des populations et de la non-prise en compte de « l'expertise d'usage », cette connaissance fine que les individus possèdent sur leur environnement et les politiques publiques qu'ils éprouvent quotidiennement. Les dysfonctionnements du système déléгатif sont considérés comme la source de la perte de légitimité des institutions, incarnée dans des phénomènes d'abstention électorale mais également de défiance envers les institutions.

Le modèle de démocratie délibérative⁵ ne rejette pas les représentants et leurs fonctions, essentielles en démocratie, qui consistent à prendre des décisions, mais défendent l'idée selon laquelle les représentants et leur conception du « bien » doivent être remis en cause à intervalles réguliers, afin que le pluralisme social et politique soit respecté et que la définition du juste demeure l'objet d'un débat constant. Dans ce modèle, les décisions ne sont légitimes que si elles résultent d'un processus de délibération auquel tous les individus doivent pouvoir participer et au cours duquel les volontés et les intérêts vont se former progressivement⁶. La « délibération générale » est défendue au triple motif qu'elle permet aux minorités de faire valoir leurs points de vue, qu'elle est un facteur d'amélioration des décisions politiques par la prise en compte d'éléments inaperçus, et enfin qu'elle constitue un processus d'éducation et de formation des citoyens.

II. DEUX CONCEPTIONS DE L'INTERVENTION A MENER AUPRES DES HABITANTS DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Là-encore, deux conceptions opposées peuvent schématiquement être distinguées. Une première conception consiste à **ne pas faire de distinction entre les habitants**, quelle que soit leur position dans l'échelle sociale ou leur lieu d'habitation. Cette conception égalitaire et indifférenciée défend la mise en œuvre de politiques publiques similaires pour tous les individus et rejette les programmes de politiques publiques initiés au titre de la « discrimination positive ». Selon cette conception, la question de la citoyenneté est une question politique qui concerne l'ensemble de la population et ne devrait pas être posée en des termes différents pour les minorités ethniques et les couches les plus pauvres de la société.

Une deuxième conception consiste à prendre au contraire en considération **l'éloignement plus grand des pauvres, des non diplômés, des étrangers et des immigrants de la parole publique**. Selon cette conception, il importe de prendre en considération que la majorité des habitants des quartiers d'habitat social ont des compétences rhétoriques, une capacité à se faire entendre en réunion publique et des supports d'organisation collective restreints. Il est ainsi défendu que les victimes du déclin de la société salariale, dont une bonne part réside dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ne sont pas seulement en proie à des difficultés d'accès à l'emploi⁷ mais subissent également une disqualification sur le plan civique et politique. Privés des repères traditionnels que le mouvement ouvrier leur fournissait par le passé, ils

⁵ Le courant de la démocratie délibérative est un courant de la philosophie politique dont un des pionniers est le philosophe allemand Jürgen Habermas, avec ses travaux sur « l'agir communicationnel » en démocratie (Habermas, 1987 [1981]) et dont les présupposés théoriques ont été exposés en parallèle par Bernard Manin (Manin, 1985). Pour une présentation des théoriciens de ce courant, cf. Blondiaux et Sintomer, 2002.

⁶ Bernard Manin a exposé la différence entre la conception rousseauiste de la démocratie, qui place la légitimité des décisions dans le fait que leur contenu est conforme à la « volonté générale » (les individus sont supposés savoir ce qu'ils veulent quand ils viennent sur la place publique pour décider en commun) et la conception délibérative qui place la légitimité des décisions dans le fait qu'elles sont le produit d'une « délibération générale » (on estime alors que la volonté et les intérêts, à la fois des individus et de la société, se forment à travers un processus d'échanges d'arguments) (Manin, 1985).

⁷ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont un taux d'activité plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (49 % contre 60 %) et un taux de chômage plus élevé (25,4 % contre 12,8 %) (chiffres Insee, 1999, source : Fitoussi et al, 2004). La ségrégation qui touche ces quartiers recouvre une dimension sociale et ethnique (Simon, 1995).

sont peu armés pour formuler des revendications collectives aux pouvoirs publics⁸. Les habitants saisis au prisme de la relégation intériorisent en outre le sentiment d'une certaine invisibilité et d'une inexistence sociale⁹. Pour des raisons à la fois structurelles et symboliques, ils se tiennent, ou sont tenus, majoritairement à distance non seulement des partis politiques et des associations qui revendiquent une place dans le débat public, mais aussi des dispositifs participatifs tels que les conseils de quartier. Selon cette conception, l'éloignement des habitants de la parole publique pose problème et nécessite qu'une intervention particulière soit menée auprès d'eux.

Le croisement de ces conceptions donne quatre positions sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants ».

Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social

		Conception de l'intervention à mener auprès des habitants des quartiers d'habitat social	
		Pas de distinction entre les individus (égalité).	Les habitants des quartiers d'habitat social sont plus éloignés de la parole publique (traitement différentiel).
Conception de la démocratie	Modèle déléгатif	1. Participation inutile à organiser Tout existe déjà pour que le citoyen s'exprime, vote, fasse des réclamations.	2. Injonction participative La participation est une question sociale et non pas politique. Les habitants sont perçus comme « inadaptés » ; il s'agit de les mettre à niveau pour qu'ils se comportent en citoyens.
	Modèle délibératif	3. Participation citoyenne La participation est une question de procédure. Il n'est pas nécessaire d'agir auprès des citoyens, ce sont les institutions qui doivent accepter de partager le pouvoir.	4. Participation construite La participation est une question d'apprentissage collectif entre les habitants et les représentants institutionnels ; elle nécessite une ingénierie participative.

1. La participation inutile à organiser

Lorsque la participation est jugée inutile, c'est bien souvent en aparté, en coulisses, que ce jugement est formulé. La « participation inutile » est en effet rarement assumée comme telle en public, car la popularité de cette notion et les exigences légales en matière de concertation contraignent les responsables administratifs et les élus à afficher la posture consensuelle sur la nécessité de « faire participer » les habitants aux projets mis en œuvre sur leur quartier. Des

⁸ L'essoufflement du mouvement ouvrier a laissé place à un certain vide politique dans les quartiers populaires (cf. notamment Bertho, 1996).

⁹ Avec Didier Lapeyronnie, on peut estimer que la non-reconnaissance sociale, politique et culturelle est fortement intériorisée par les habitants des quartiers d'habitat social (Lapeyronnie, 1997). Ces derniers ne semblent revendiquer aucun pouvoir ni responsabilités, notamment les plus jeunes d'entre eux (Dubet, 1987). Les quartiers d'habitat social sont pourtant peuplés d'individus qui s'entraident, qui montent des projets collectifs, qui s'organisent dans des associations communautaires, mais leur action reste largement invisible aux yeux des institutions (Jazouli, 1995).

dispositifs d'information et de consultation sont ainsi mis en place, mais à la marge et sans incidence. Il en est ainsi pour le « Grand projet de ville »¹⁰ d'une Communauté d'agglomération dans laquelle nous avons enquêté. Le projet n'a été présenté à la population pour « concertation » qu'une fois entièrement ficelé, les premiers travaux ayant déjà commencé. La mission d'organiser la « participation des habitants », confiée sans réel contenu à un jeune agent de développement, a ainsi été réduite à une opération de communication.

Le responsable du « Grand projet de ville » de la Communauté d'agglomération interviewé avance deux raisons principales pour justifier l'inutilité de prendre en considération l'avis, les besoins et les idées des habitants sur ce projet :

- En premier lieu, les exigences d'efficacité dans le traitement massif de la ségrégation urbaine rentrent selon lui en contradiction avec l'idée même de faire participer les habitants. Le responsable évoque le manque de temps et la perte d'énergie dépensée à expliquer aux habitants, en plus de tous les partenaires, les objectifs et programmes du projet :

« *Le problème, c'est qu'il faut toujours réexpliquer à tout le monde, à chaque fois, le projet. On s'épuise avec tous ces partenaires* » (Responsable du Grand projet de ville).

- En second lieu, faire participer les habitants aux délibérations sur le bien public est jugé inutile, voire dangereux, parce que l'intérêt des habitants est pensé comme forcément antinomique avec l'intérêt supérieur de la collectivité. Les habitants et leurs associations sont perçus comme des *lobbies*, des groupes qui cherchent à défendre leurs intérêts privés, et non comme de potentiels partenaires pour une construction collective des décisions d'intérêt général :

« *Les locataires réticents, ceux qui ont toujours vécu dans le quartier et qui se réfèrent à son passé communautaire et idéal, n'ont pas compris le projet, ce n'est pas le leur* » (Ibid.).

L'intérêt de l'agglomération passant avant l'intérêt de quelques « *locataires réticents qui n'ont pas compris le projet* », rien n'est prévu pour permettre aux habitants et à leurs associations de prendre part à la délibération sur le projet urbain. Ceci ne pose aucun problème pour ce responsable puisque selon lui, l'efficacité de l'action publique repose sur une séparation stricte entre le monde administratif et politique d'une part, et le monde des habitants et de leurs associations d'autre part.

2. L'injonction participative

L'injonction participative correspond à un cadre d'interprétation des rapports entre habitants et institutions que l'on peut synthétiser comme un « traitement du handicap individuel ». La participation des habitants aux dispositifs tels que les conseils de quartier est en effet entendue comme une compétence individuelle, inégalement répartie dans la société. Aux yeux d'une grande partie des professionnels de la politique de la ville, les habitants s'avèrent « incapables » de se soucier de l'intérêt général :

¹⁰ Pour la durée du XII^{ème} plan (2000-2006), cinquante-deux « grands projet de ville », financés à la fois par l'État et les collectivités locales, sont mis en place sur les sites de la politique de la ville. Ils visent à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans leur agglomération, sur la base du constat que les problèmes des quartiers dits en difficulté nécessitaient une prise en charge plus lourde et plus axée sur l'urbain que le « contrat de ville », plutôt axé sur le développement social. C'est donc une intervention urbanistique massive de la puissance publique afin de remodeler en profondeur les quartiers, sous la forme d'opérations de démolition et reconstruction de logements ainsi que d'aménagement urbain.

« Vous savez, quand on est en contact avec un certain nombre d'habitants, qu'on se dit : « Tiens, il faut faire des choses importantes pour ces quartiers là », qu'on a plein d'idées et puis que ce qui les importe, c'est de pouvoir voir l'endroit où ils rangent leurs voitures, on a envie de basculer dans l'élitisme en disant : « Ben moi, je sais ce qui est bien pour eux » » (Chef de projet politique de la ville, entretien).

Développer la « participation des habitants » consiste alors pour ces professionnels à traiter le « handicap » des habitants des quartiers difficiles par des programmes d'aide au montage de projets individuels, accompagnés de dispositifs de formation à la citoyenneté et d'information descendante sur le fonctionnement des administrations. L'objectif est d'éduquer les habitants à la citoyenneté, ces derniers devant apporter la preuve qu'ils sont capables de se hisser au niveau de l'intérêt général et de se détacher de leurs particularités ethniques et sociales, ainsi que de leurs attachements locaux. Dans cette conception, la participation n'est pas considérée comme étant de la responsabilité des institutions. On retrouve en effet peu d'éléments sur les efforts que celles-ci pourraient fournir en matière de délibération, de partage des compétences et du pouvoir. Les institutions gardent le monopole de la définition de leurs politiques, tout en formulant une injonction unilatérale à participer aux populations pauvres et immigrées, sommées de « faire leurs preuves » en matière de citoyenneté.

3. La participation citoyenne

La « participation citoyenne » correspond à une conception diamétralement opposée de la démocratie et des compétences citoyennes des habitants. La démocratisation de la vie politique et administrative est vue comme une nécessité à laquelle les institutions doivent répondre par l'aménagement de procédures permettant aux citoyens de prendre effectivement part aux délibérations et aux décisions.

Ces approches postulent que la question de la participation se pose également à l'ensemble de la population. Elles condamnent d'ailleurs le fait que la question de la participation soit cantonnée dans la sphère de la politique de la ville et récusent l'utilisation du terme « participation des habitants » pour lui préférer le terme de « participation citoyenne ». Pourquoi demander aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui sont les individus les moins représentés dans la sphère administrative et politique, de faire l'effort de participer, et pas aux autres, demandent-ils en substance ? C'est le fonctionnement peu démocratique de nos institutions qu'il faut changer selon cette conception, et non pas le rapport des habitants à la citoyenneté.

Nous n'avons pas rencontré de défenseurs d'une telle « participation citoyenne » parmi les professionnels de la politique de la ville, mais chez des chercheurs et des militants d'une « démocratisation de la démocratie ». Un extrait d'entretien avec un chercheur fournit un bon exemple de cette catégorisation de la participation :

« Aujourd'hui en France, on nous parle de participation... On est dans l'impôt participatif, on demande aux pauvres de participer. Alors que ce sont les modes de représentation qui sont inadaptés (...). La situation de la France est dramatique en matière de représentation des étrangers, de représentation des femmes, de solidarité territoriale et de pouvoir de contre-expertise confié aux associations ».

La question est pour lui politique, et doit être réglée par la mise en place de procédures démocratiques participatives permettant aux femmes, aux immigrés et aux étrangers d'être représentés. Il s'agit de garantir le pluralisme démocratique par l'octroi du droit de vote aux étrangers, de pouvoir de contre-expertise aux associations ou encore l'interdiction du cumul des

mandats. La participation est une question de procédure : elle nécessite un aménagement de la démocratie représentative, qui doit se traduire par la mise en place de dispositifs participatifs dans lesquels les habitants ont un réel pouvoir de décision, tels que le « budget participatif » ou le conseil de quartier disposant d'un budget propre.

Tout le drame des défenseurs de la « participation citoyenne » est cependant de constater l'existence d'un « cens social » dans les dispositifs participatifs. Les recherches qui ont été menées sur les dispositifs participatifs dans les quartiers populaires montrent en effet que les phénomènes de « cens caché », repérés dans la démocratie représentative, subsistent dans la démocratie participative¹¹. À Porto Alegre, ce sont majoritairement des individus de classe moyenne qui sont élus conseillers du budget participatif¹². En France, les jeunes, les étrangers, les non-diplômés, les personnes issues de l'immigration et les personnes les plus précarisées sont absents des conseils de quartier, ou alors, lorsqu'ils s'y déplacent, leur parole est souvent disqualifiée de manière implicite¹³. La question de savoir comment diversifier l'origine sociale et ethnique des participants dans les dispositifs participatifs, ce « dilemme de l'égalité », reste ouverte. Comment « faire participer » les personnes les plus éloignées de la parole publique ? Des conditions permettent-elles de rétablir une certaine égalité entre les participants dans l'activité de délibérer sur la chose publique ?

4. La participation construite

L'observation ethnographique, dans le cadre de notre thèse, d'ingénieries participatives menées dans les quartiers d'habitat social apporte des réponses à ces questions. Avant de les détailler, précisons ce que nous entendons par « participation construite ». Cette position dans le débat part du constat que la participation est une pratique contre-nature, aussi bien pour les habitants que pour les élus et les agents administratifs, comme l'explique une chef de projet « politique de la ville » :

« La participation ne s'improvise pas ; les gens n'attendent pas derrière les portes, il ne suffit pas qu'on ouvre les portes pour qu'ils participent, et puis les services ne sont pas spécialement prêts, les élus non plus, enfin bref, tout ça, ça se construit ! (...) Quand on me dit « Il faut que les habitants viennent », je répond : « Mais pourquoi est-ce que les habitants seraient prêts à participer ? Est-ce qu'on leur a donné cette habitude-là, est-ce que c'est quelque chose qui est tout à fait naturel ? ». Pas tellement, dans notre façon de gérer les choses en France, donc on peut imaginer que ça ne soit pas spontané ».

La participation est ainsi, selon cette professionnelle, un processus qu'il s'agit de *construire*, ce qui suppose d'y consacrer du temps, de l'argent et des dispositifs particuliers permettant aux représentants et représentés, aux usagers et agents des services publics, habitants et professionnels de l'action publique, de se confronter. Alors que dans la conception « citoyenne »

¹¹ Le « cens caché » désigne le phénomène par lequel, dans les sociétés occidentales et contrairement à l'illusion démocratique, un nombre limité d'agents spécialisés participent directement aux activités politiques. Sauf cas exceptionnels (manifestations, pétitions, émeutes...), la plupart des agents sociaux assistent en spectateurs au déroulement de la compétition politique ou y sont indifférents (Gaxie, 1978). Le poids de la condition socio-économique dans le fait de prendre part aux débats, de voter, de se faire entendre, a également été souligné dans les recherches anglo-saxonnes sur la démocratie participative (par exemple, Abers, 2000).

¹² Les conseillers du budget participatif, habitants élus par leurs pairs lors de réunions publiques, sont tous de classe moyenne et supérieure. Les classes populaires viennent aux réunions publiques mais « ce sont les personnes qui sont assurées d'un minimum de stabilité, dont les familles touchent entre une fois et quatre fois le salaire minimum » qui sont les plus présentes dans ces réunions (Gret et Sintomer, 2002 : 82).

¹³ Blondiaux et Lévêque, 1999. Cf. également Bacqué et Sintomer, 1999.

de la participation, l'accent est mis sur la nécessité de donner du pouvoir aux citoyens par le biais de procédures fixées par le droit, dans la conception « construite », l'accent est mis sur le pouvoir d'agir collectivement : le pouvoir n'est pas considéré comme un attribut mais comme un construit collectif. En d'autres termes, il est affirmé que la participation ne peut pas se décrire dans les quartiers d'habitat social, mais qu'elle se construit petit à petit : « le projet participation demande une ingénierie », affirment ses défenseurs¹⁴.

Quelques consultants militants de la démocratie participative développent de telles ingénieries dans les quartiers d'habitat social. L'objectif de ces intervenants est d'aménager des **espaces de délibération temporaires** entre les personnes qui sont les plus éloignées de la parole publique – jeunes, immigrés, étrangers, non diplômés, pauvres – et celles qui décident et mettent en œuvre les politiques publiques – agents des services publics, techniciens, responsables administratifs et élus. En d'autres termes, ils organisent des « forums hybrides » entre profanes et experts des politiques publiques sur des sujets « du quotidien », selon la logique de la démocratisation de l'expertise (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Dans le cadre de notre thèse, nous avons analysé un échantillon constitué des sept équipes de consultants suivantes : « Qualification mutuelle », « Moderniser sans exclure », « Mouvement pour le développement social local », « Arpenteurs », « Université(s) du citoyen », « ATD Quart-Monde » et « Compagnie Naje ».

Ces consultants organisent des « scènes publiques » temporaires, au sein desquelles ils entendent libérer les potentialités individuelles et collectives à partir d'un travail d'énonciation de situations conflictuelles, violentes ou confuses¹⁵. Ces « scènes publiques » sont temporaires et artificiellement suscitées par des animateurs qui se placent non pas en position de pédagogues de la citoyenneté mais de tiers, de maïeuticiens de la délibération, de « facilitateurs » du débat public. À la différence de la position « injonction participative », il n'est en effet pas envisageable pour eux de « former » ou « d'éduquer » les habitants à la citoyenneté, avant de leur permettre de prendre part à la délibération¹⁶. Au contraire, c'est dans l'interaction avec des professionnels et des élus, en situation de délibération, que les transformations des uns et des autres s'opèrent progressivement et que les apprentissages se font. Si la délibération a des vertus éducatives – elle « élargit les vues des citoyens au-delà du cercle borné de leurs affaires

¹⁴ Cf. Pierre Mahey (Arpenteurs), avec la contribution de Céline Braillon (Conseil national des villes), Anne Cordier (Arpenteurs) et Philippe Merlant (Place Publique), 2001, « Habitants, élus, professionnels, un triangle incontournable ou déjà rouillé ? », *Les points clefs de Place Publique à Créteil*, 12 p.

¹⁵ Ces consultants ont en effet une conception arendtienne du vivre ensemble. C'est par la confrontation de leurs paroles et actions sur des « scènes publiques » que les hommes fabriquent une compréhension commune de leur environnement et d'eux-mêmes, qu'il prennent conscience de ce qu'ils peuvent faire en société et qu'ils retrouvent un pouvoir, entendu non pas comme un pouvoir exercé par certains sur les autres, mais comme un « pouvoir agir de concert » (Arendt, 1983 [1963]).

¹⁶ Les positions « injonction participative » et « participation construite » véhiculent en effet une vision opposée de l'habitant des quartiers d'habitat social. Du côté de l'« injonction participative », l'habitant de ces quartiers est vu comme un individu sans pouvoir, sans qualités, sans ressources, sans appartenance collective. Du côté de la « participation construite » au contraire, l'habitant des quartiers est vu comme porteur d'expressions collectives, de civilité, en d'autres termes de formes de citoyenneté, même si celles-ci sont difficiles à appréhender. Contrairement aux recherches qui établissent que la population des grands ensembles est « sans appartenance collective, repliée sur la sphère privée dans une stratégie de résistance purement individuelle » (Villechaise, 1997 : 351), il s'agit de prendre comme point de départ de l'intervention les formes de civilité et d'actions collectives qui, même si elles sont souvent embryonnaires, peu visibles et mal reconnues par les institutions, foisonnent dans les milieux populaires (Madec et Murard, 1995 ; Eliasoph, 1998).

privées », selon les termes de Manin – cette éducation est entendue comme un processus collectif et non comme le résultat d'une pédagogie imposée par les élites aux masses¹⁷.

Comment ces consultants s'y prennent-ils pour « faire participer » les habitants les plus éloignés de la parole publique ? Ils mettent tout d'abord en place des techniques pour convaincre ces habitants de prendre part à leurs dispositifs, techniques qui peuvent être regroupées en deux grands ensembles :

- Premièrement, ils développent des **discours de conviction** en direction des habitants. Ces discours laissent entendre que le dispositif participatif va être l'occasion pour les habitants d'exercer leur pouvoir de critiquer l'action publique. Ces discours sont également axés sur le fait que les habitants sont porteurs d'une expertise sur leur quartier et sur les services publics qu'ils utilisent quotidiennement, et que cette expertise mérite d'être croisée avec l'expertise institutionnelle. Ces discours de conviction sont diffusés de plusieurs manières. Des documents présentant la démarche et appelant les habitants à s'y impliquer sont distribués à la population sous forme d'envois postaux d'invitations, d'affiches installées dans la ville ou le quartier, d'articles dans le journal municipal, d'annonces sur le site internet de la commune ou de bulletins mensuels d'information spécialement dédiés au dispositif. En plus de ces documents écrits, certains consultants organisent des réunions informatives ou des actions de mobilisation dans le quartier, afin de convaincre un certain nombre d'habitants de s'engager dans le dispositif.
- La deuxième technique utilisée pour convaincre les habitants consiste à **passer par les réseaux professionnels et associatifs**. Les consultants reconnaissent ainsi les difficultés qu'ils ont, en tant qu'intervenants extérieurs et sur un temps de préparation relativement court, à entrer directement en relation avec les habitants. Ils travaillent alors en partenariat avec le maillage associatif et professionnel local, toutes les personnes qui sont en contact fréquent avec les habitants et qui peuvent jouer ce rôle d'intermédiaires. Il s'agit de trouver des partenaires qui sont suffisamment proches des habitants, des « relais territoriaux » qui acceptent d'organiser avec les consultants des réunions de sensibilisation dans les structures de quartier comme les maisons des jeunes et de la culture ou les centres sociaux.

La particularité des ingénieries participatives de ces consultants réside ensuite, dans la phase de délibération, à tenter de rétablir une égalité de position et de prise de parole entre des habitants placés habituellement en position d'assujettis et des agents, représentants et élus détenteurs de la puissance publique. Là encore, deux ensembles de techniques ont été repérées : le recours à des « artifices d'égalité » et la valorisation de récits individuels.

- Le recours à certains « artifices d'égalité » apparaît tout d'abord propice au renversement, le temps de l'intervention, de l'asymétrie entre habitants et professionnels ou élus. Nous avons repéré trois « artifices d'égalité » :
 - Premièrement, la proscription du langage technique et *complexe sans explication*. Les interventions des participants sont reformulées ou recadrées afin d'être comprises par tout le monde, ce qui permet d'atténuer les effets de domination par le langage et de rentrer dans une logique d'exploration de la complexité du monde social.

¹⁷ « On ne trouve pas, ici, le modèle pédagogique où une élite éclairée est supposée apporter, du haut de sa chaire, les lumières de la Science à un peuple arriéré ; c'est plutôt l'ensemble des citoyens qui s'éduquent eux-mêmes. (...) Leurs échanges, arbitrés par le public, donnent une éducation sans qu'il y ait un Maître unique et éminent » (Manin, 1985 : 86-87).

- Le deuxième élément générateur d'une relation égalitaire est le *développement de relations de confiance entre habitants et professionnels ou élus*. Le temps nécessaire – une dizaine de journées de travail en moyenne – est laissé pour que la confrontation de récits individuels cède progressivement la place à la constitution d'une parole critique collective. Le développement de relations de familiarité¹⁸ entre des individus appartenant à des mondes habituellement opposés – repas pris en commun, confidentialité des propos énoncés dans le groupe, valorisation des connaissances et des ressources de chacun – permet de rétablir un minimum de confiance personnelle et interpersonnelle, condition essentielle pour que les participants se donnent des repères d'expérience publique et mettent en récit la réalité sociale.
- Enfin, troisième artifice d'égalité, *la rémunération des habitants* place les usagers et les agents sur un pied d'égalité, chacun voyant reconnaître la valeur de son expertise sur les politiques publiques et l'intérêt de sa participation à une délibération sur le contenu de ces politiques. L'indemnisation des habitants n'est pratiquée que dans les groupes de qualification mutuelle et la co-formation d'ATD Quart-Monde, à hauteur du SMIC. Une telle indemnisation existe dans certains dispositifs participatifs à l'étranger¹⁹, mais est extrêmement rare en France. L'indemnisation des habitants qui prennent part à des dispositifs participatifs est défendue au motif qu'elle permet aux personnes qui n'ont ni les ressources ni le temps de se consacrer à la « chose publique » de pouvoir le faire, et qu'elle se justifie au même titre que les indemnités des représentants syndicaux ou des jurés d'assises²⁰.
- Ensuite, la **valorisation de récits individuels** au sein de groupes de travail réunissant des habitants et agents institutionnels autorise une mise en contact de l'administration avec la réalité des situations vécues. Les récits à la première personne du sujet, d'ordre privé, personnel ou communautaire, sont considérés comme essentiels en ce qu'ils constituent le point de départ du processus participatif. Le croisement de ces récits individuels permet de sortir des projections et des discours construits et de connecter les problèmes individuels à des questions politiques. À partir du récit d'histoires concrètes, vécues par les habitants et confrontées aux agents institutionnels, l'ouverture de la délibération est enclenchée et un chaînage entre l'individu et la société est opéré. Les habitants acquièrent une certaine prise sur la réalité politique et s'autorisent à dénoncer des injustices et à formuler des critiques des institutions : en cela, leur qualité de citoyen est reconnue et révélée à leurs propres yeux et aux yeux des institutions.

¹⁸ Comme l'a établi Max Weber, l'asymétrie ou l'inégalité de position entre les usagers et les agents des services publics est intrinsèque au fonctionnement administratif : « la bureaucratie » dispose de « l'autorité rationnelle-légale » (Weber, 1995 [1922] : 291-300). Les approches interactionnistes ont précisé les modalités de la position « synchronique » ou « structurellement décalée » entre d'un côté des usagers qui tentent, avec émotion, de raconter leur histoire pour étayer leur dossier et de l'autre, des agents qui, froidement, sélectionnent les informations selon les normes imposées par leur administration (Joseph, 1998 : 113). Le développement d'une « familiarité » entre usagers et agents des services publics a été analysé comme un facteur d'atténuation du pouvoir administratif dans la relation de service (Siblot, 2003 : 347-402).

¹⁹ Deux dispositifs appliquent le principe d'une rétribution matérielle de la participation : le « jury de citoyens » en Allemagne (cf. Koehl et Sintomer, 2002) et le « sondage délibératif » dans divers pays (cf. Blondiaux, 2002).

²⁰ Ainsi que le fait par exemple Patrick Viveret : « Si l'on veut que la démocratie ne soit pas réservée à ceux qui en ont les moyens (en temps, en argent, en savoirs, en relations, etc.), il est essentiel de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'exercer la plénitude de leurs droits civiques (...). Comme la démocratie a besoin de temps et de financements, il faudrait prévoir des crédits-temps alloués aux citoyens investis dans des participations civiques importantes – sur le modèle des congés de représentants syndicaux par exemple – voire une « indemnité civique » ou revenu de citoyenneté : en quelque sorte l'équivalent, pour la démocratie participative, de ce que fut l'instauration de l'indemnité parlementaire pour la démocratie représentative » (Patrick Viveret, « Pour redonner sa noblesse à l'action politique », *Le Monde Diplomatique*, mai 2000, p.33).

Outre une reconnaissance de la qualité de citoyen des habitants, les ingénieries participatives que nous avons observées **ont pour principal effet de susciter le public par la coproduction d'une enquête** sur le fonctionnement des institutions. La notion de « public » désigne à la fois l'activité des individus qui s'assemblent pour enquêter et agir sur leur environnement et la transformation de problèmes sociaux ou dysfonctionnements administratifs en problèmes publics²¹. Le processus de *l'enquête* – ou de l'« exploration des mondes possibles » selon la terminologie de Callon, Lascoumes et Barthe – s'avère fondamental dans la constitution du public (Dewey, 2003 [1927])²². Au sein des ingénieries participatives observées, les habitants des quartiers d'habitat social et les agents institutionnels coproduisent une enquête sur une thématique (l'incivilité dans les transports en commun par exemple) ou sur le fonctionnement d'une institution (l'organisation du système d'attribution de logements sociaux par exemple). Des outils de publicisation – comptes rendus, représentations théâtrales, listes de propositions, films, etc. – sont élaborés par les participants. Ils donnent à voir des situations problématiques, afin de faire réagir un public plus large que les participants directs. La diffusion de ces productions collectives apparaît comme un moyen de débattre des résultats de l'enquête et d'élargir la délibération à l'ensemble de l'institution et du quartier concerné. Au final, l'enquête coproduite par les habitants et les professionnels contraint les institutions à se justifier publiquement sur leurs missions et leur organisation : en cela, elle force les représentants à se plier, pour le moins temporairement, aux exigences de la démocratie délibérative.

Ces ingénieries participatives sont bien évidemment soumises à de nombreuses tensions et limites. Nous souhaitons développer ici deux principaux écueils de la « participation construite » :

- En premier lieu, la « participation construite » suppose **une mise à l'écart des associations et partis politiques au profit de l'habitant** isolé, qui ne représente que lui-même. Les consultants apportent en effet une attention particulière à ce que des habitants *lambda*, celles et ceux qui ne prennent habituellement pas la parole en public au nom d'un collectif d'habitants, d'une communauté ou du quartier, prennent part à leurs dispositifs. Leur repoussoir est la figure de ce qu'ils appellent « l'habitant professionnel », cet habitant qui a perdu sa qualité de profane, c'est-à-dire la posture qui consiste à commencer par poser des questions au lieu d'apporter des réponses toutes faites. L'archétype de l'habitant professionnel est le repré-

²¹ C'est toute la question de la transformation d'un problème social en un problème public. Joseph Gusfield a montré comment l'alcool au volant, qui était un phénomène qui n'était pas perçu comme problématique pour la société jusqu'à une certaine période, est progressivement devenu un problème public, appelant l'action du législateur (Gusfield, 1981). Cette approche dramaturgique du public, qui consiste à décrire les arènes ou les scènes publiques qui se forment sur un problème social et qui pointent vers des modalités de règlement par l'action publique, a été récemment développée en France dans plusieurs ouvrages collectifs (Cefai et Joseph (dir.), 2002 ; Cefai et Pasquier (dir.), 2003).

²² En lui-même, le public est inorganisé : les individus ressentent des troubles, des indignations morales, un sentiment de colère ou d'injustice, mais ne sont pas organisés collectivement pour les caractériser et les dénoncer. Le public est « éclipsé », « passif », « dispersé » ou encore « impuissant » lorsqu'il ne se préoccupe pas de définir ses intérêts et de les politiser. Ce public ne devient « actif », producteur de points d'appui à l'activité régulatrice de l'État, qu'à partir du moment où il a pris conscience de sa propre existence à travers un processus d'enquête sur les conséquences néfastes des activités qui l'affectent (Dewey, 2003 [1927]).

sentant d'association, qui parle au nom de tous les habitants du quartier²³. L'encensement de la figure de l'habitant dans les dispositifs participatifs, au détriment de la figure des représentants d'habitants, correspond à une certaine conception de la démocratie. Il s'agit en effet d'inverser la logique de la délégation, selon laquelle l'activité de délibérer est confiée à des représentants, qu'ils soient élus au suffrage universel ou présidents d'associations d'habitants. Les consultants estiment que cette délégation doit être momentanément suspendue pour que chacun découvre ses propres pouvoirs de citoyen capable de délibérer, critiquer et agir collectivement pour le bien public. Cependant, en l'absence de relai associatif et politique, les ingénieries participatives mises temporairement en œuvre risquent de produire des effets limités dans le temps et de ne pas être connectées aux mouvements sociaux. Le caractère « artificiel » du déclenchement de l'action collective peut également conduire à sa « rechute », en l'absence d'organisation des participants en groupes de pression.

- En second lieu, les ingénieries participatives sont soumises à **une forte dépendance au commanditaire** et courent le risque de la « récupération ». La délibération que les consultants organisent est en effet coupée de la décision. Les institutions sont finalement libres, même si elles agissent sous le regard du public constitué, d'utiliser les résultats de leurs interventions comme bon leur semble. La portée du public suscité dépend donc fortement des volontés politiques du commanditaire, qui peut faciliter ou au contraire freiner l'appropriation institutionnelle des résultats de l'enquête²⁴. Cependant, si l'on adopte une analyse davantage pragmatiste des effets de la « participation construite », la mise en œuvre d'ingénieries participatives, quelles que soient les arrière-pensées politiques de leurs commanditaires, peut enclencher un cercle vertueux et produire des effets inattendus. En d'autres mots, même initiés par souci d'efficacité managériale ou pour obtenir le consentement des populations sur une réforme, ces dispositifs participatifs peuvent fort bien faire émerger une parole jusque là empêchée et ouvrir la voie à des actions politiques non définies *a priori*.

III. CONCLUSION

La philosophie des dispositifs participatifs adressés aux individus les plus éloignés de la parole publique – pauvres, immigrés, non-diplômés, étrangers – diffère selon que la participation est conçue comme une *donnée structurelle*, dépendante des compétences des habitants, ou qu'elle résulte d'un *processus collectif*. L'approche qualifiée ici d'« injonction participative » considère que certains habitants sont en capacité de participer, d'autres non, ces derniers ne se comportant pas comme de « bons citoyens » et devant être formés ou éduqués à la citoyenneté avant de prétendre délibérer sur le bien public. L'approche qualifiée de « participation construite » est au contraire attentive aux contextes organisationnels favorisant la confrontation de

²³ Hervé Flanquart et Claudette Lafaye ont montré, à partir de l'observation de l'Atelier de travail urbain de Grande-Synthe, que la figure du représentant d'association y était dévalorisée – les participants « mettent en veilleuse » leur appartenance à une association – au détriment de la figure de l'habitant (Flanquart et Lafaye, 2001). Nous avons également observé ce phénomène. Mais les auteurs en concluent que toute parole collective est disqualifiée dans les dispositifs participatifs. Il nous semble qu'il s'agit moins de censurer toute parole collective que de censurer les discours « verrouillés » que les militants associatifs et politiques, tout comme les professionnels ou techniciens, ont tendance à développer lorsqu'ils se trouvent face à des habitants en réunion publique.

²⁴ Nous rejoignons ici les conclusions de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe sur l'importance de l'appropriation institutionnelle des résultats des délibérations produites dans les « forums hybrides » sur les controverses sociotechniques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 : 209-262).

points de vue des habitants et des agents institutionnels et le passage de l'individuel au collectif. Selon cette conception, l'apathie des habitants des quartiers d'habitat social n'est qu'apparente : lorsque les institutions ouvrent des espaces autonomes de délibération sur le bien public, lorsqu'un processus de confrontation des points de vue est organisé de manière à ce que les habitants et les représentants institutionnels soient placés sur un pied d'égalité, alors le contexte est favorable au déploiement des qualités de citoyens des habitants.

Pour finir, soulignons que la « participation construite » est une conception de la participation portée par quelques professionnels, largement minoritaires dans le monde de la politique de la ville. Ces professionnels défendent le besoin d'organiser des ingénieries participatives afin d'associer les habitants des quartiers d'habitat social à la problématisation et la gestion des affaires publiques. Les effets de ces ingénieries participatives sont néanmoins limités, et c'est là toute l'ambiguïté de l'idée de « faire participer les habitants » : l'action collective étant suscitée artificiellement, le risque est grand que les revendications ne soient pas portées par des collectifs ou mouvements sociaux et que le public suscité s'évanouisse aussi rapidement qu'il s'est constitué.

Bibliographie

ABERS R. N., 2000, *Inventing Local Democracy: Grassroots Politics in Brazil*, Boulder, CO: Lynne Rienner.

ARENDT H., 1983, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy [1961].

BACQUE M.-H. et SINTOMER Y., 1999, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in NEVEU C. (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », p. 115-148.

BARRIL C., CARREL M., GUERRERO J. et MARQUEZ A. (dir.), 2003, *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Postface par COTTEREAU A. et QUERE L., Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques ».

BERTHO A., 1996, *La crise du politique. Du désarroi militant à la politique de la ville*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».

BLONDIAUX L. et LEVEQUE S., 1999, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX^{ème} arrondissement de Paris », in NEVEU C. (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », p. 17-82.

BLONDIAUX L. et SINTOMER Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57 (15), *Démocratie et délibération*, p. 17-35.

BLONDIAUX L., 2002, « Sondages et délibération. Une épistémologie alternative de l'opinion publique ? », *Politix*, 57 (15), p. 167-180.

CALLON M., LASCOUMES P. et BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions du Seuil.

CARREL M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de sociologie sous la direction d'A.-M. GUILLEMARD, Université Paris 5.

CARREL M., 2003, « Susciter un public local. Habitants et professionnels du transport en confrontation dans un quartier d'habitat social », in BARRIL, CARREL, GUERRERO et MARQUEZ (dir.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », p. 219-240.

CARREL M., 2006, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, « Dispositifs participatifs », vol. 19, n°75, p.33-51.

CARREL M., 2007, *La citoyenneté urbaine du point de vue des gouvernés. Synthèse bibliographique*, Paris, Éditions du PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'Équipement, à paraître.

CEFAÏ D. et JOSEPH I. (dir.), 2002, *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

CEFAÏ D. et PASQUIER D. (dir.), 2003, *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, CURAPP.

DEWEY J., 2003, *Le public et ses problèmes*, traduit de l'anglais (États-Unis) et préface par ZASK J., Pau, Farrago, Éditions Léo Scherrer, titre original *The Public and its Problems*, New York, Henry Holt and Company, 1927.

DUBET F., 1987, *La galère : Jeunes en survie*, Paris, Arthème Fayard.

ELIASOPH N., 1998, *Avoiding Politics. How Americans produce apathy in everyday life*, Cambridge University Press.

FITOUSSI J.-P., LAURENT E. et MAURICE J. (dir.), 2004, *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris, La Documentation française, Rapport au Conseil d'analyse économique, 45.

FLANQUART H. et LAFAYE C., 2001, « L'habitant et le militant : dispositifs participatifs et associations dans l'agglomération dunkerquoise », in CRESAL, *Actions associatives, solidarités et territoires*, Actes du colloque des 18-19 octobre 2001, Saint-Etienne, p. 323-329.

GAXIE D., 1978, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil.

GOFFMAN E., 1987, *Façons de parler*, Paris, Éditions de Minuit [1981].

GRET M. et SINTOMER Y., 2002, *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Éditions La Découverte et Syros.

GUSFIELD J. R., 1981, *The culture of public problems: drinking-driving and the symbolic order*, Chicago, Chicago University Press.

HABERMAS J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard [1981].

JAZOULI A. (dir.), 1995, *Une saison en banlieue. Courants et prospectives dans les quartiers populaires*, Paris, Éditions Plon.

JOSEPH I., 1998, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, coll. « Philosophies ».

KOEHL E. et SINTOMER Y., 2002, *Les jurys de citoyens berlinois*, Rapport pour le Centre Marc Bloch / Délégation interministérielle à la ville, Berlin-Paris.

LAPEYRONNIE D., 1996, « Cesser d'exclure au nom de l'universel », *Projet*, 247.

MADEC A. et MURARD N., 1995, *Citoyenneté et politiques sociales*, Paris, Éditions Flammarion, coll. « Dominos ».

MANIN B., 1985, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, 33, p. 72-93.

ROSENBERG S. et CARREL M., 2002, *Face à l'insécurité sociale, désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, Paris, Éditions La Découverte-Syros, « Alternatives sociales ».

SIMON P., 1995, « La politique de la ville contre la ségrégation, ou l'idéal d'une ville sans divisions », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 68-69, p. 26-33.

VILLECHAISE A., 1997, « La banlieue sans qualité. Absence d'identité collective dans les grands ensembles », *Revue Française de Sociologie*, 38, p. 351-374.

WEBER M., 1995, *Économie et société*, tome 1, Paris, Éditions Fayard, coll. « Pocket » [1922].

Le monde change, les façons de travailler en coopération aussi. Au Sud comme au Nord, effervescence associative, libéralisation économique et décentralisations administratives renouvellent le paysage institutionnel. Les revendications légitimes des citoyens à plus de prises sur leurs conditions de vie amènent à inventer des articulations originales entre démocratie participative et démocratie électorale. Pour rompre les logiques d'exclusion, pour assurer un accès équitable aux services et aux opportunités économiques, de nouvelles articulations entre État, marché et société civile sont à créer, et à consolider institutionnellement et juridiquement.

La légitimité d'actions de solidarité internationale est d'y contribuer, aux côtés des acteurs locaux engagés dans de telles démarches. Mais le système d'aide favorise trop souvent les modes, les impositions de problématiques, les solutions toutes faites. Coopérer aujourd'hui implique de travailler en phase avec les dynamiques sociales, politiques et institutionnelles locales, avec une exigence accrue en termes de qualité et d'efficacité à long terme.

Publiée par la Direction scientifique du Gret, cette série souhaite contribuer au renouvellement de la réflexion stratégique et méthodologique sur l'intervention de développement et les pratiques de coopération, à partir d'une réflexion critique sur les pratiques. Principalement issue des travaux et actions menés au Gret, elle accueille volontiers des textes externes.

La collection « Coopérer aujourd'hui » est dirigée par Philippe Lavigne Delville.

► Derniers titres parus

n° 50. « Les marchés fonciers et immobiliers des quartiers informels à Phnom Penh, Cambodge. Dynamiques et enjeux pour l'action publique » (Valérie Clerc et Virginie Rachmuhl [Gret], Gret/Direction scientifique, novembre 2006, 27 pages).

n° 51. « Les ONG nationales de développement à Brazzaville. Dynamiques et conditions de consolidation » (Céline Leroux, Gret/Direction scientifique, décembre 2006, 60 pages).

n° 52. « Appuyer la professionnalisation de la presse au Tchad, un enjeu de démocratisation. L'économie, le talon d'Achille des entreprises de presse » (Cécile Thimoreau, Gret/Direction scientifique, mars 2007, 58 pages).

n° 53. « Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ? » (Philippe Lavigne Delville [Gret], Gret/Direction scientifique, août 2007, 30 pages).